

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200225.6	<u>Séance du 25 février 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de février le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 février 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AL 431 – PROPRIETE DE MONSIEUR JORDAN BAUVILLER ET DE MADAME MARJOLAINE HANS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain située 44 rue de Vandoncourt en bordure de voirie, appartenant à Monsieur Jordan BAUVILLER et Madame Marjolaine HANS, domiciliés 10 rue de l'Aubépine à Seloncourt, afin de régulariser l'alignement actuel.

L'acquisition de cette parcelle d'une surface de 20 m², cadastrée AL 431, se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme/Développement Economique, réunie le 10 février 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 431 d'une surface de 20 m² à l'euro symbolique à Monsieur Jordan BAUVILLER et Madame Marjolaine HANS ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 février 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER